

**Ministère de la transition écologique  
Ministère de la Culture**

**Concours externe et interne et examen professionnel  
de catégorie A pour l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État,  
session 2022**

**22-MC-AUE-DG-ECRIT-P**

**Épreuve écrite d'admissibilité N°1**

**Épreuve de dissertation générale sur un sujet d'actualité**

Consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la resituant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture.

Vise à apprécier la connaissance qu'ont les candidat-e-s des grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, ainsi que leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

**Durée de l'épreuve : 4 heures**

***Note éliminatoire < 5/20, avant application du coefficient***

***Coefficient 5***

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Ce document comporte 2 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

**Ministère de la Transition écologique  
Ministère de la Culture**

***Concours externe et interne et examen professionnel de catégorie A pour  
l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État, session 2022***

La crise sanitaire et le confinement ont eu pour conséquence des modifications des conditions et des rythmes de travail, d'habitation et de déplacement. Elles apparaissent durables dans leurs effets sur les besoins et les attentes en matière de logement, de locaux de travail, de mobilités, d'architecture et de formes urbaines : aspirations à d'autres formes d'habitat, redécouverte de certains espaces et patrimoines voués au délaissement, modification des rythmes de vie, etc.

Vous resituerez cette mutation dans l'histoire des territoires, de la ville et de l'architecture, sachant que la prise en compte de la santé dans leur conception a déjà une longue histoire.

Vous identifierez et développerez les principales problématiques à prendre en compte pour répondre à cette situation nouvelle, dans un but de développement soutenable, en vous appuyant sur des exemples.

Votre devoir ne dépassera pas deux copies doubles. Les croquis sont interdits. L'anonymat sera respecté.